

BL → KP : copie b. Legrand etc
TG : S3IC



PREFET DE LA VIENNE

Direction Régionale de l'Environnement
De l'Aménagement et du Logement

18 SEP. 2014

COURRIER ARRIVE

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
Bureau de l'Utilité Publique
et des Procédures Environnementales
Affaire suivie par : Sylvie DUPONT
Téléphone: 05 49 55 71 24
Télécopie: 05 49 52 22 21
Mail : sylvie.dupont@vienne.gouv.fr

La Préfète de la Région Poitou-Charentes
Préfète de la Vienne

à

Monsieur le Directeur
De la société MARZET
rue Louis Blériot
86100 CHATELLERAULT

DREAL POITOU CHARENTES
22 SEP. 2014
Unité territoriale de la Vienne

Poitiers, le 17 septembre 2014

Monsieur le Directeur,

Suite à la mise en œuvre de la Directive IED entraînant des modifications telles que la création de nouvelles rubriques « 3000 » au sein de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, l'Inspection des Installations Classées vous a adressée une fiche navette afin de vous positionner par rapport à ces nouvelles règles.

Vous déclarez dans la fiche navette que vous avez transmise, un nouveau classement de votre activité sous la rubrique 3260 « traitement de surface de métaux ou de matières plastiques par un procédé électrolytique ou chimique » pour votre établissement de Châtellerault.

Je vous informe que je prends acte de votre déclaration et vous accorde le bénéfice de l'antériorité au titre de la rubrique 3260 pour vos installations situées à Châtellerault.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
Pour le Chef de Bureau absent,
L'Adjointe,

Catherine CALLOT

Copie transmise pour information à :
DREAL – Unité Territoriale
Inspection des Installations Classées